



PLAN D'URGENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CAPI

*PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA LISTE DES
PROJETS A IMPACT RAPIDE RETENUS*

SEIG5 SAHEL | Mai 2020

SOMMAIRE

I	LE RAPPEL DES ORIENTATIONS DU CAPI	3
1.1	Les principaux objectifs	3
1.2	Les principales orientations pour la mise en œuvre	3
2	LES ACTIONS PRIORITAIRES ET RESULTATS ATTENDUS	5
2.1	Le plan d'actions : description des actions prioritaires du CAPI.....	5
2.2	Les principales activités à réaliser du plan d'urgence.....	11
3	LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT.....	11
3.1	Les modalités opérationnelles de mise en œuvre par zonage	11
3.2	La maîtrise d'ouvrage et la gestion des projets.....	13
3.3	Le budget et les modalités de financement	14
3.4	La stratégie de mobilisation de ressources.....	16
3.5	Le calendrier de mise en œuvre	17
4	LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL ET DE SUIVI.....	18
4.1	Un processus participatif de mise en œuvre	18
4.2	Un suivi-évaluation régulier dans un but de capitalisation.....	18
4.3	Une communication et une visibilité accrues pour plus d'impact.	18
5	LA MATRICE DE CADRE LOGIQUE	19

INTRODUCTION

Le plan d'urgence pour la mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires Intégré (CAPI) est une déclinaison des orientations du CAPI en projets prioritaires planifiés dans le temps et dans l'espace pour les deux prochaines années.

Ces projets s'inscrivent dans une logique intégrée d'intervention à court terme dans le but d'agir rapidement et efficacement sur les besoins urgents dans les fuseaux du G5 Sahel et d'obtenir des résultats rapides. Ils contribuent à la mise en œuvre des orientations définies dans la SDS et au Programme d'Investissement Prioritaire.

Le plan d'urgence comprend quatre parties à savoir : (i) le rappel des objectifs prioritaires définis dans le CAPI et des résultats attendus ; (ii) la déclinaison du CAPI en actions prioritaires à réaliser ; (iii) la stratégie et les modalités de mise en œuvre ainsi que le calendrier ; (iv) la méthodologie de travail.

I LE RAPPEL DES ORIENTATIONS DU CAPI

I.1 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

A long terme, l'impact de l'action du G5 Sahel à travers le CAPI est : *L'espace sahélien est réconcilié et engagé sur une trajectoire inclusive de sécurité collective et de développement où l'État est légitime dans son rôle et investit pour les populations locales.*

Cette finalité est recherchée par des changements attendus à moyens termes (effets) qui sont :

1. le renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans une approche holistique (intégrant la sécurité militaire et civile, la police, le renseignement, la chaîne pénale et l'administration territoriale) ;
2. le renforcement de la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens garantissant la mobilité qui a toujours caractérisé le Sahel ;
3. le retour de l'État et des services régaliens dans les zones touchées par l'insécurité ;
4. l'amélioration de la cohésion sociale et une baisse des inégalités spatiales et sociales ;
5. le réinvestissement dans les secteurs de soutien à l'économie et la création d'emplois permettant d'offrir de nouvelles opportunités économiques aux populations notamment les jeunes et les actifs ;
6. le développement des capacités de résilience des populations face aux vulnérabilités créées par l'insécurité, les changements climatiques et les crises sociales.

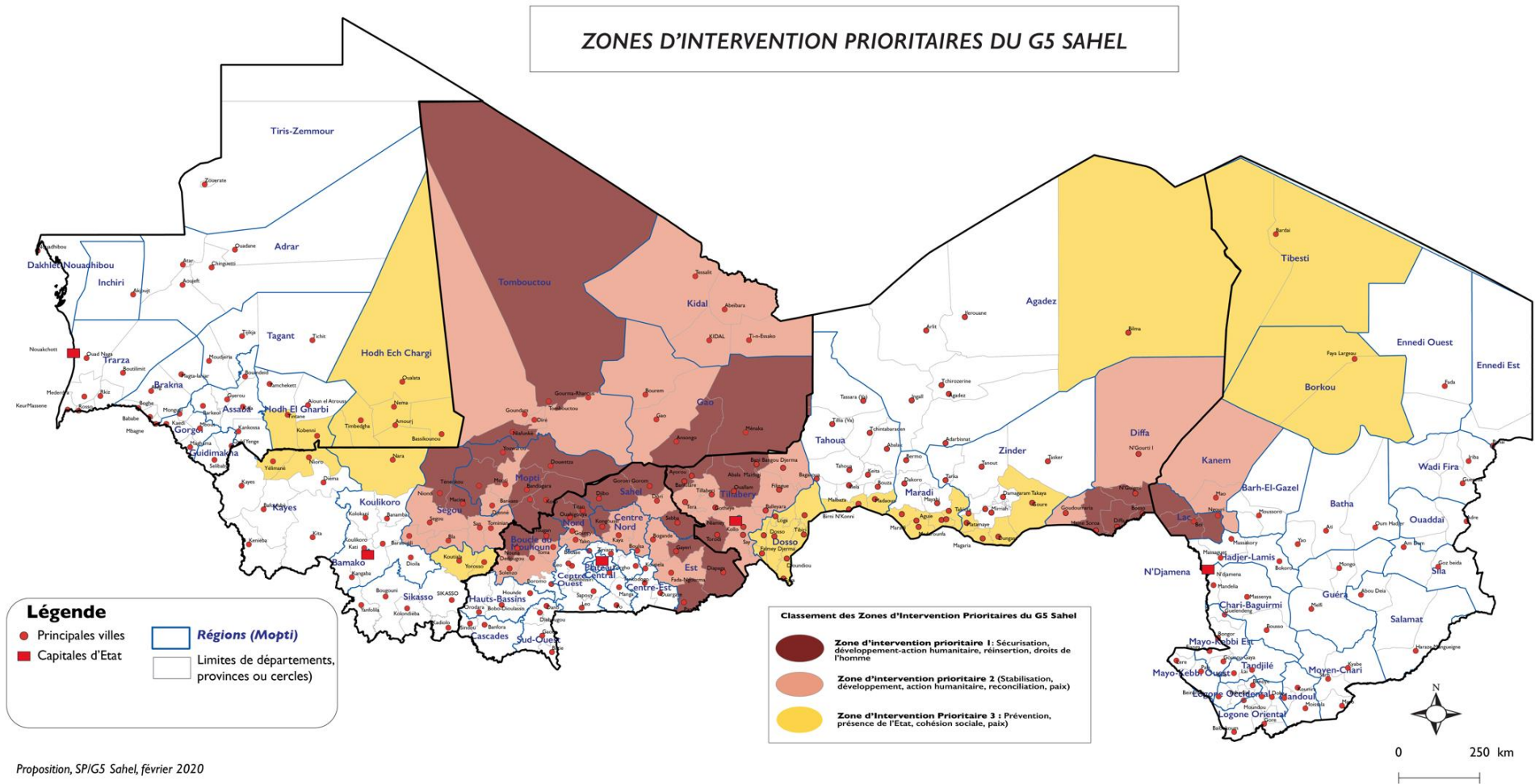
Ces changements sont espérés à moyens termes c'est-à-dire à l'horizon de 3 à 5 ans grâce à des actions prioritaires mises en œuvre pour de courtes durées (2 ans).

I.2 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Les orientations de mise en œuvre du CAPI invitent à :

- **une priorisation par domaine d'intervention mais dans une logique intégrée : il s'agit d'apporter** une réponse territorialisée intégrée aux problématiques qui se posent dans chaque zone d'intervention ;
- **une priorisation par zone d'intervention** : ce qui implique de tenir compte du zonage en termes de priorités d'intervention et d'approche territoriale intégrée. Ce zonage (cf. Carte 1) définit trois zones prioritaires (zone prioritaire 1= Sécurisation ; Zone prioritaire 2 = Stabilisation ; Zone prioritaire 3 = Prévention) avec des orientations principales d'intervention pour chaque zone.
- **une articulation avec les mécanismes locaux, nationaux et sous régionaux tenant compte** :
 - o des actions en cours au niveau local, national, sous régional et international avec une recherche de cohérence, de consolidation des acquis et de synergie entre les différentes interventions ;
 - o de la priorité portée sur les mécanismes d'intervention rapide ;
 - o de la priorité de coordination, de coopération et de mutualisation des moyens entre les différentes interventions ;
 - o du partage d'information et la communication.

Figure 1 : Carte de priorisation des zones d'intervention



Proposition, SP/G5 Sahel, février 2020

NB : Cette carte est établie en février 2020 sur la base de l'état de la situation de sécurité au Sahel. Les niveaux de priorités d'intervention par zone sont susceptibles d'évoluer compte tenu des nouvelles informations d'évolution de la situation de sécurité, de besoins humanitaires et de développement dans les pays du G5 Sahel.

2 LES ACTIONS PRIORITAIRES ET RESULTATS ATTENDUS

Le plan d'urgence se base sur les six objectifs spécifiques du CAPI considérés comme les six axes stratégiques pour lesquels six effets sont attendus à moyen terme. Ces axes stratégiques sont atteints à travers dix produits directs qui sont les résultats directs obtenus à court terme grâce à la réalisation des actions prioritaires.

Pour atteindre ces résultats directs, vingt actions prioritaires seront mises en œuvre dans le plan d'urgence.

Les actions prioritaires seront développées sur les zones transfrontalières d'intervention en fonction des urgences et des priorités spatiales (Sécurisation, Stabilisation, Prévention).

Le modèle logique est défini dans la chaîne des résultats et dans le cadre logique. Il se fonde sur le fait que la réalisation des vingt actions prioritaires contribuent à atteindre une dizaine d'impacts rapides en terme d'amélioration et de changement sur :

- Les capacités d'intervention des FDS ;
- La sécurité des axes de circulation ;
- La sécurité accrue des personnes et des biens ;
- La gouvernance et la confiance entre populations et acteurs publics ;
- les capacités en matière de réinsertion sociale et de lutte contre la radicalisation ;
- le niveau d'accès aux infrastructures économiques ;
- le niveau d'accès à l'éducation ;
- le niveau d'accès au transport ;
- les moyens d'existence des populations vulnérables ;
- les capacités de résilience ;

Ces résultats directs atteints à court terme contribuent l'amélioration de la situation du Sahel à Moyen terme exprimée à travers 6 effets qui à leur tour contribuent à atteindre à long terme l'impact visé : *L'espace sahélien est réconcilié et engagé sur une trajectoire inclusive de sécurité collective et de développement où l'État est légitime dans son rôle et investit pour les populations locales.*

2.1 LE PLAN D' ACTIONS : DESCRIPTION DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CAPI

Le plan d'urgence est donc structuré en six objectifs stratégiques (dont les résultats sont les effets) déclinés en dix produits (ou résultats directs qui sont les impacts rapides recherchés) et en actions prioritaires programmées selon les priorités d'intervention par zone et dans le temps.

Au total 20 actions seront réalisées dans un ou plusieurs fuseaux transfrontaliers d'intervention.

2.1.1 Objectif stratégique 1 : Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans une approche holistique

Effet 1 : Renforcement de la sécurité des personnes et des biens intégrant la sécurité militaire et civile, la police, le renseignement, la chaîne pénale et l'administration territoriale

Un seul résultat direct est attendu grâce à la réalisation de deux principales actions prioritaires

Résultat R 1.1 : Les pays du G5 Sahel disposent de capacités d'intervention renforcées en matière de défense et de sécurité

- 1- Action 1.1.1 : Appui aux acteurs de la sécurité (reconstructions de camps, de brigades, de postes, matériels, équipements) :** Cette action consiste à apporter un appui matériel urgent aux acteurs de la sécurité dans les zones actuellement où ils sont fortement sollicités. Il s'agit de mobiliser des ressources matérielles et financières pour :
- aider à la reconstruction de camps, de postes de sécurité ;
 - acquérir des matériels équipements de travail, de mobilité, de communication et de protection pour les FDS selon les besoins exprimés. Ce volet tient compte des demandes exprimées dans les plans d'urgence des pays. L'action est menée conjointement avec les États et contribue à la réussite des objectifs nationaux.

La réalisation de cette action est mesurée à travers le nombre de bâtiments construits, le nombre de dotation en matériels et équipements fournis aux FDS.

- 2- Action 1.1.2 : Appui aux autorités locales administratives, judiciaires, religieuses et coutumières en matière de sécurité : bâtiments, matériels, formations, sensibilisation, sécurisation des infrastructures publiques et civiles et des manifestations civiles) :** Il s'agit d'accompagner les autorités locales notamment les autorités administratives tels que les préfets, hauts commissaires et gouverneurs des espaces frontaliers à assurer pleinement leurs missions dans un contexte de crise.

Cet appui viendra directement en réponse aux besoins de matériels, outils de travail mais aussi en formation, sensibilisation et organisations de missions d'échange conjointes entre les autorités administratives et les autres autorités civiles et religieuses et coutumières dans les zones frontalières mais également de part et d'autre des frontières dans une dynamique de coopération transfrontalière.

L'action est mesurée par le nombre de concertations tenues entre autorités et populations, les matériels et outils de travail mis à la disposition des autorités locales

2.1.2 Objectif stratégique 2 : Renforcer la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens garantissant la mobilité et l'intégration régionale ;

Effet 2 : Renforcement de la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens favorable à la mobilité et à l'intégration régionale.

Pour cet effet, deux impacts rapides sont visés grâce à la réalisation de trois actions prioritaires.

Résultat R.2.1 : l'insécurité due au terrorisme sur les axes de circulation transfrontalière est réduite	Résultat R.2.2 : La protection des civils, la sécurité des populations et la libre circulation transfrontalière des personnes et des biens sont améliorées
<p>3- Action 2.1.1 : Appui aux opérations de déminage dans les zones de fortes insécurités : Dans certaines zones frontalières fortement touchées par les crises, des engins explosifs ont été placés sur les routes et les principales voies de circulation nuisant ainsi à la mobilité dans ces zones. L'action consiste à déminer pour sécuriser la circulation sur ces routes. Elle est mesurée par le nombre d'opérations de déminage conduites dans les zones d'intervention.</p> <p>4- Action 2.1.2 : Actions de facilitation de la mobilité des populations : Cela portera sur la réalisation d'escortes militaires de convois de véhicule de transport en commun dans les lieux et les cas où ceux-ci s'avèrent nécessaires dans le but de sécuriser les déplacements des populations (financement des opérations d'escorte). Dans d'autres cas, des infrastructures détruites, comme par exemple des ponts de franchissement, pourront être réhabilités pour assurer plus de sécurité des transports. Indicateurs: nombre d'escortes organisées, nombres d'infrastructures de facilitation du transport construites et /ou réhabilitées.</p>	<p>5- Action 2.2.1 : Construction et équipement de postes de sécurité et postes frontaliers de gestion de la circulation dans les zones frontalières sensibles. Elle consiste à disposer d'un certain nombre de postes de sécurité frontaliers dans les points les plus critiques et où cela est nécessaire. Elle est mesurée par le nombre de poste construits et équipés dans les zones frontalières.</p>

2.1.3 Objectif stratégique 3 : Permettre le retour de l'État et des services régaliens dans les zones touchées par l'insécurité

Effet 3 : Retour de l'État et des services régaliens dans les zones touchées par l'insécurité

Résultat R. 3.1 : La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont renforcées
<p>6- Action 3.1.1 : Appui au redéploiement des services publics dans les zones transfrontalières (justice, administration territoriale) : construction de services et appui aux États pour leur occupation et Accompagnement pour le retour et la réinstallation des personnes déplacées. Les indicateurs de mesure sont le nombre des infrastructures complémentaires fournies permettant de sécuriser les services publics et d'assurer leur fonctionnement, le nombre de personnes déplacées bénéficiaires d'aides pour leur retour.</p> <p>7- Action 3.1.2 : Réalisation de concertations et de plaidoyers sur la décentralisation via l'A-APL : Il s'agit de renforcer et d'accompagner les dialogues sur les processus de décentralisation en cours. Réalisations prévues : nombre de concertations, réunions et actions de plaidoyer de l'A-APL portant sur la sécurité dans le sahel.</p> <p>8- Action 3.1.3 : Renforcement de la légitimité et des capacités d'action des CT dans les zones prioritaires. Dans la stratégie de renforcement du retour de l'État, la légitimité des collectivités territoriales est importante. L'action porte sur un appui aux collectivités territoriales dans la réalisation d'activités de communication, information et sensibilisation sur la décentralisation, la citoyenneté et la sécurité.</p>

2.1.4 Objectif stratégique 4 : Améliorer la cohésion sociale et réduire les inégalités spatiales et sociales

Effet 4 : Amélioration de la cohésion sociale favorable et baisse des inégalités spatiales et sociales

Pour atteindre cet effet, trois actions sont prévues visant un seul résultat direct

Résultat R 4.1 : La réconciliation, l'insertion socioéconomique des jeunes et le dialogue favorables à la cohésion sociale sont promus dans les zones transfrontalières

- 9- Action 4.1.1 : Actions de dialogue social, de sensibilisation, communication et éducation pour la prévention de l'insécurité, la stabilisation, la cohésion sociale et la paix** : Dans cette action, le SE/G5 Sahel soutiendra des activités de dialogue social, de sensibilisation et de communication par différents canaux pour faire passer des messages de paix, de cohésion sociale et de promotion du vivre ensemble. Les communautés locales sont visées dans cette action. Les indicateurs de mesure sont le nombre de messages de sensibilisation et d'information diffusés et le nombre d'actions de dialogue réalisées.
- 10- Actions 4.1.2 : Appui à l'insertion socioéconomique et à l'autonomisation des jeunes, femmes et personnes vulnérables** : les activités concernent la sensibilisation contre la radicalisation, la formation et l'appui à l'installation des jeunes et des femmes pour leur insertion/réinsertion dans des secteurs économiques permettant leur autonomisation. Les résultats visés sont mesurés par le nombre de modules de formation délivrés, de matériels d'appui à l'installation des jeunes et le nombre de jeunes filles, jeunes garçons et de femmes formés et soutenus pour leur insertion.
- 11- Action 4.1.3 : Appui institutionnel pour la structuration et l'efficacité des OSC (forum jeunes, plateformes femmes) pour un meilleur impact de leurs actions en matière d'organisation et d'animation du dialogue social, du dialogue interreligieux et intercommunautaire pour la cohésion sociale et la paix.** Les activités concernent d'abord l'appui direct aux associations de jeunes et de femmes œuvrant dans le domaine du dialogue social et de la paix. Il s'agit ensuite, de formation sur la cohésion sociale, le dialogue interreligieux, la paix, la lutte contre les discriminations, le respect des droits de l'homme et des valeurs républicaines, etc. Enfin les activités porteront sur la fourniture de guides méthodologiques et d'outils de sensibilisation et d'animation au profit des organisations de jeunes, de femmes et d'autres formes d'OSC opérant dans les zones frontalières afin de renforcer leurs capacités d'action. A partir de ces appuis, les organisations bénéficiaires disposeront des capacités et outils nécessaires pour agir sur le dialogue, la cohésion sociale et la paix. L'action est mesurée par le nombre de formations délivrées, d'accompagnement institutionnel, le nombre de guides méthodologiques et d'outils techniques mis à la disposition des organisations ciblées.

2.1.5 Objectif stratégique 5 : Réinvestir dans les secteurs de soutien à l'économie et la création d'emplois permettant d'offrir de nouvelles opportunités économiques aux populations

Effet 5 : Amélioration du niveau d'accès à l'emploi, aux opportunités de création d'activités économiques et aux infrastructures économiques.

Trois résultats directs comprenant quatre actions prioritaires concourent à l'atteinte de cet effet. Il s'agit de :

Résultat R. 5.1 : L'offre d'infrastructures énergétiques, économiques, marchandes, sociales et les services de proximité sont accrus dans les zones d'intervention

Résultat : R5.2 : L'offre d'éducation et de formation des jeunes dans les domaines d'emplois liés aux grandes infrastructures du G5 Sahel est renforcée et diversifiée

Résultat: R 5.3 : L'accessibilité aux campagnes, aux zones de productions et aux marchés dans les zones frontalières est facilitée

12- Action 5.1.1 : Appui à la réalisation d'infrastructures d'offre d'énergie renouvelables aux acteurs économiques et aux ménages dans les zones frontalières : le but de cette action est de réduire la fracture énergétique dans les zones frontalières en mettant à la disposition des ménages, services et pour les activités économiques, une source d'énergie durable et abordable permettant d'améliorer la qualité des services, les capacités productives et les conditions de vie des ménages. Le développement d'une offre d'énergie solaire ou hybride est envisagé. L'action est mesurée par

14- Action 5.2.1 : Appui aux infrastructures socioéconomiques, à la formation professionnelle, à la promotion d'emplois décents et au développement de nouvelles filières d'emplois pour les jeunes dans les zones transfrontalières concernées par les grandes infrastructures. Il s'agit d'une part d'un accroissement de l'offre de services (création de pôles multiservices) dans les zones frontalières. D'autre part, les activités

15- Action 5.3.1 : Appui aux projets d'infrastructures de transport de désenclavement et d'accessibilités aux zones frontalières (routes, pistes rurales, etc).

Les activités à réaliser sont la construction de voies d'accès aux marchés et aux zones rurales les plus reculées où les risques d'insécurité et les facteurs de vulnérabilité sont

<p>le nombre KWH fournie et le nombre d'abonnements.</p> <p>13- Projet d'Aménagement territorial intégré (PATI) : les activités du PATI portent sur la réalisation d'infrastructures socioéconomiques et la formation des acteurs en matière de gestion de ces infrastructures et dans les domaines de prévention et gestion des conflits ainsi que la gestion durable des ressources naturelles. Les aménagements prévus sont des aménagements de santé et des aménagements agropastoraux. Les indicateurs sont les d'infrastructures réalisées.</p>	<p>consistent à développer des formations au profit des jeunes pour le développement de compétences dans les domaines liées aux infrastructures du G5 Sahel (travaux de BTP, transport, etc). Cette action est mise en œuvre prioritairement dans les zones de stabilisation. Elle est mesurée par le nombre d'infrastructures construites, le nombre de modules de formation délivrés.</p>	<p>aggravés par ce handicap d'inaccessibilité. Les indicateurs sont le nombre de km de voies d'accès aménagées.</p>
--	---	---

2.1.6 Objectif stratégique 6 : Développer les capacités de résilience des populations face aux vulnérabilités créées par l'insécurité, les changements climatiques et les crises sociales

Effet 6 : Capacités de résilience accrues des populations face aux vulnérabilités créées par l'insécurité, les changements climatiques et les crises sociales

Pour ce qui concerne cet effet, deux résultats directs sont visés grâce à la réalisation de cinq actions prioritaires.

Résultat R. 6. 1 : Les populations des zones vulnérables disposent de moyens d'existence accrus.	Résultat R 6. 2 : Les populations déplacées et en situation de fragilité dans les zones transfrontalières disposent de capacités de résilience accrues
<p>16- Action 6.1.1 : Développement d'activités Agro-sylvo-pastorales. Les activités sont le financement d'intrants, la formation des acteurs et leurs organisations en vue de développer des activités économiques déjà pratiquées pour accroître leurs compétences et les revenus issus du domaine. L'action est mise en œuvre dans les zones de stabilisation et de prévention. Elle est mesurée à partir du nombre de matériels, d'intrant productif mis à la disposition des acteurs et du nombre d'action de formation délivrées.</p> <p>17- Action 6.1.2 : Appui aux CT pour la GRN et la sécurité alimentaire. L'appui aux collectivités territoriales concerne des compétences et d'outils de gestion durable des ressources naturelles mis à leur disposition. Il s'agit par exemple de textes locaux adoptés et/ou vulgarisés, ainsi que la mise en place de dons de semences, de paires d'animaux d'élevage et de vivres aux populations en situation critique d'insécurité alimentaire dans les zones en crise (priorité 1, 2 sécurisation, stabilisation). Les activités sont réalisées sous la conduite des collectivités territoriales. Les indicateurs sont entre autres le nombre d'outils techniques de Gestion des ressources naturelles pour les CT</p>	<p>18- Action 6.2.1 : Renforcement des services de base dans les zones d'accueil au profit des personnes vulnérables et déplacées. Il s'agit de réalisations d'infrastructures socioéconomiques, de services d'éducation-formation et insertion socioprofessionnelle au profit des personnes déplacées en vue d'accroître rapidement le niveau d'accès à l'eau, à l'hygiène (par la réalisation rapide de points d'eau et d'hygiène (toilettes, lavages des mains), à la santé (mise à disposition de services d'infirmier mobile) et à l'éducation de façon rapide sur les sites d'accueil de populations déplacées. Les indicateurs sont le nombre de services fournis aux populations déplacées.</p> <p>19- Actions 6.2.2 : Renforcer la couverture en santé, en eau potable et assurer l'éducation (notamment suite la fermeture des écoles) dans les zones en crise. En complément de l'action précédente plutôt centrée sur les lieux d'accueil des populations déplacées, cette action renforce le niveau d'offres de services de base dans les zones touchées par l'insécurité de manière générale. L'action est mesurée par le nombre de services supplémentaires fournis aux populations des zones d'insécurité.</p> <p>20- Action 6.2.3 : Renforcer les capacités de riposte sanitaire des pays membres du G5 Sahel et contribuer à l'atténuation des impacts socio-économiques de la pandémie COVID-19. L'action s'inscrit dans le contexte actuel de lutte contre les effets de la crise sanitaire. Elle consistera à renforcer la capacité des pays du G5 Sahel ainsi que celle du Secrétariat du G5 Sahel à freiner la propagation du COVID-19, notamment à travers l'appui aux services de bases (santé, surveillance épidémiologique, alimentation et nutrition, filets sociaux de protection, etc.), la fourniture de biens essentiels à la riposte contre la pandémie, et l'appui à la résilience des populations y compris les personnes déplacées (réfugiés et PDI) et les communautés d'accueil. Les indicateurs sont entre autres nombre de structures de santé capable d'assurer les traitements anti COVID-19, le taux d'accroissement des revenus des PME /Groupement Féminin (GF) fonctionnels et bénéficiant de l'appui du projet.</p>

Le tableau 1 suivant présente le récapitulatif de ces actions et les zones transfrontalières cibles.

Tableau 1 : Chaîne des résultats, actions prioritaires et zones cibles

Impact	Effets visés à moyens termes du CAPI	Résultats directs obtenus	Actions prioritaires	Fuseau Est			Fuseau centre			Fuseau Ouest			
				ZP1 : Sécu.	ZP2 : Stab.	ZP3 : Prév.	ZP1 : Sécu.	ZP2 : Stab.	ZP3 : Prév.	ZP1 : Sécu.	ZP2 : Stab.	ZP3 : Prév.	
L'espace sahélien est réconcilié et engagé sur une trajectoire inclusive de sécurité collective et de développement où l'État est légitime dans son rôle et investit pour les populations locales	Effet 1 : Renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans une approche holistique (intégrant la sécurité militaire et civile, la police, le renseignement, la chaîne pénale et l'administration territoriale)	<i>R 1.1 : Les pays du G5 Sahel disposent de capacités d'intervention renforcées en matière de défense et de sécurité</i>	Action 1.1.1 : Appui aux acteurs de la sécurité (reconstructions de camps, de brigades, de postes, matériels, équipements)	x			x			x			
			Action 1.1.2 : Appui aux autorités locales administratives, judiciaires, religieuses et coutumières en matière de sécurité : bâtiments, matériels, formations, sensibilisation, sécurisation des infrastructures publiques et civiles et des manifestations civiles)	x			x			x			
	Effet 2 : Renforcement de la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens favorable à la mobilité et à l'intégration régionale.	<i>R.2.1 : les attaques terroristes sont réduites sur les axes de circulation transfrontalière</i>	Action 2.1.1 : Appui aux opérations de Déminage dans les zones de fortes insécurités				x						
			Action 2.1.2 : Actions de facilitation de la mobilité des populations : escorte, réhabilitation d'infrastructures avec l'accompagnement du Génie Militaire				x						
		<i>R2.2 : La protection des civils, la sécurité des populations et la libre circulation transfrontalière des personnes et des biens sont améliorées</i>	Action 2.2.1 Construction et équipement de postes de sécurité et postes frontaliers de gestion de la circulation dans les zones frontalières sensibles	x	x	x	x	x	x	x	x	x	1
	Effet 3 : Retour de l'État et des services régaliens dans les zones touchées par l'insécurité	<i>R3.1 : La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont renforcées</i>	Action 3.1.1 : Appui au redéploiement des services publics dans les zones transfrontalières (justice, administration territoriale): construction de services et appui aux États pour leur occupation et Accompagnement pour le retour et la réinstallation des personnes déplacées	x			x				x		
			Action 3.1.2 : Réalisation de concertations et de plaidoyers sur la décentralisation : via l'A-APL	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
			Action 3.1.3 : Renforcement de la légitimité et des capacités d'action des CT dans les zones prioritaires		x	x		x	x		x	x	
	Effet 4 : Amélioration de la cohésion sociale et baisse des inégalités spatiales et sociales	<i>R 4.1 : La réconciliation, l'insertion socioéconomique des jeunes et le dialogue favorables à la cohésion sociale sont promus dans les zones transfrontalières</i>	Action 4.1.1 : Actions de dialogue social, de sensibilisation, communication et éducation pour la prévention de l'insécurité, la stabilisation, la cohésion sociale et la paix		x	x		x	x		x	x	
			Action 4.1.2 : Appui à l'insertion socioéconomique et à l'autonomisation des jeunes, femmes et personnes vulnérables	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
			Action 4.1.3 : Appui institutionnel pour la structuration et l'efficacité des OSC (forum jeunes, plateformes des femmes) pour un meilleur impact de leurs actions en matière d'organisation et d'animation du dialogue	x	x	x	x	x	x	x	x	x	

Impact	Effets visés à moyens termes du CAPI	Résultats directs obtenus	Actions prioritaires	Fuseau Est			Fuseau centre			Fuseau Ouest			
				ZP1 : Sécu.	ZP2 : Stab.	ZP3 : Prév.	ZP1 : Sécu.	ZP2 : Stab.	ZP3 : Prév.	ZP1 : Sécu.	ZP2 : Stab.	ZP3 : Prév.	
			social, du dialogue interreligieux et intercommunautaire pour la cohésion sociale et la paix.										
Effet 5 : Amélioration du niveau d'accès à l'emploi, aux opportunités de création d'activités économiques et aux infrastructures économiques.	R. 5.1 : L'offre d'infrastructures énergétiques, économiques, marchandes, sociales et les services de proximité sont accrus dans les zones d'intervention	Action 5.1.1 : Appui à la réalisation d'infrastructures d'offre d'énergie renouvelables aux acteurs économiques et aux ménages dans les zones frontalières : réduire la fracture énergétique dans les zones frontalières		x	x		x	x		x	x		
		Action 5.1.2 : Projet d'Aménagement territorial intégré (PATI) dans le fuseau Centre					x						
		Action 5.2.1 : Appui aux infrastructures socioéconomiques, à la formation professionnelle, à la promotion d'emplois décents et au développement de nouvelles filières d'emplois pour les jeunes dans les zones transfrontalières concernées par les grandes infrastructures			x	x		x	x		x	x	
		Action 5.3.1 : Appui aux projets d'infrastructures de transport de désenclavement et d'accessibilités aux zones frontalières (routes, pistes rurales, etc)			x	x		x	x		x	x	
	R. 5.2 : L'offre d'éducation et de formation des jeunes dans les domaines d'emplois liés aux grandes infrastructures du G5 Sahel est renforcée et diversifiée	Action 6.1.1 : Développement d'activités Agro-sylvo-pastorales ;			x	x		x	x		x	x	
		Action 6.1.2 : Appui aux CT pour la GRN et la sécurité alimentaire		x	x		x	x		x	x		
	R. 5.3 : L'accessibilité aux campagnes, aux zones de productions et aux marchés dans les zones frontalières est facilitée	Action 6.2.1 : Renforcement des services de base dans les zones d'accueil au profit des personnes vulnérables et déplacées : infrastructures socioéconomiques, formation et insertion socioprofessionnelle			x	x		x	x				
		Action 6.2.2 : Renforcer la couverture en santé, en eau potable et assurer l'éducation (notamment suite la fermeture des écoles) dans les zones en crise					x	x		x	x		
		Action 6.2.3 : Renforcer les capacités de riposte sanitaire des pays membres du G5 Sahel et contribuer à l'atténuation des impacts socio-économiques de la pandémie COVID-19		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Impact	Six effets recherchés à moyen terme	10 produits directs obtenus	20 Actions prioritaires										

2.2 LES PRINCIPALES ACTIVITES A REALISER DU PLAN D'URGENCE

La logique d'intervention est détaillée dans le cadre logique (cf. cadre logique).

Pour la mise en œuvre du plan d'urgence, les activités suivantes sont définies. Il s'agit d'activités globales portant sur la réalisation complète du plan d'urgence.

2.2.1 Activités 1 : Formulation détaillée des fiches-actions

Chaque action prioritaire donnera lieu à une fiche-action qui détaillera la liste des activités précises à mener et leur cadre de suivi. Les fiches sont élaborées au fur et à mesure des négociations et possibilités de financement. Il s'agit d'élaboration des dossiers techniques de financements comprenant les documents de formulations complètes (fiche-action, document de projet, convention de mise en œuvre...). Ces dossiers sont élaborés en fonction des négociations en cours et en fonction de l'identification précise des parties prenantes, des opérateurs et des circuits financiers adoptés.

2.2.2 Négociation, mobilisation des financements

Le plan d'urgence fait l'objet d'une négociation et d'une mobilisation de financement selon les éléments de la démarche de mobilisation indiquée ci-dessous. L'activité consiste à discuter avec les principaux partenaires du G5 Sahel pour identifier les possibilités de financement et préparer les documents correspondants pour pouvoir mettre en œuvre l'action. Ainsi cette activité est menée étroitement avec l'élaboration des dossiers techniques des projets.

2.2.3 Signature de contrats de mise en œuvre avec les différentes parties prenantes

Cette partie porte sur la matérialisation desancements des actions. L'activité à réaliser est l'identification des parties prenantes, la négociation et signature des conventions de mise en œuvre et de pilotage. Il s'agit de la phase concrète de lancement selon la stratégie globale de réalisation.

2.2.4 Suivi – évaluation de la mise en œuvre

Un mécanisme de suivi-évaluation est mis en place permettant de suivre régulièrement la réalisation des actions et activités, la tenue des instances d'orientations et de pilotage ainsi que la collecte des indicateurs. Ce mécanisme est étroitement lié au cadre de suivi-évaluation du G5 Sahel. Un rapport périodique de suivi est élaboré. Selon les modalités définies par action, des évaluations sont effectuées servant à tirer leçon des expériences et à réorienter éventuellement les actions pour mieux atteindre les cibles.

3 LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT

3.1 LES MODALITES OPERATIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE PAR ZONAGE

La mise en œuvre du plan d'urgence du CAPI est coordonnée par le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel avec l'appui de ses partenaires.

Le plan d'action est échelonné en deux grandes phases sur les 2 années de durée du CAPI portant chacune sur la réalisation d'un package d'actions prioritaires programmées par niveau de priorisation spatiale et par état d'avancement dans la mobilisation des ressources.

3.1.1 Phase 1 : Réalisation et suivi du package 1

La première phase porte sur un premier package d'actions prioritaires. Ce premier package comprend les actions les plus urgentes à lancer dont certaines sont en cours de réalisation et d'autres déjà formulées et prêtes à être engagées. La priorité est mise sur les zones prioritaires 1 et 2 (zones de sécurisation et zones de stabilisation) avec des projets d'urgence concernant la sécurisation, le développement, l'action humanitaire, la réconciliation et la cohésion sociale. Mais certaines actions portent également sur les zones de priorité 2 et 3 compte tenu du fait que certaines actions de stabilisation et de prévention telles que le l'insertion, la lutte contre la radicalisation, la formation, sensibilisation et le développement d'activités économiques s'avèrent urgentes dans certaines zones compte tenu de l'évolution de la situation.

Les activités de cette phase portent sur :

- le suivi de réalisation des projets en cours ;

- le lancement des projets urgents pour lesquels les ressources sont disponibles ;
- la mobilisation des financements pour les autres projets urgents.

La phase 1 comporte 10 actions prioritaires (cf. tableau 2 actions prioritaires phase 1) dont un est en cours, un en phase de démarrage, trois en formulation et négociation avec les partenaires et 5 pour lesquelles les fiches-actions seront rapidement formulées.

La phase permet également de préparer le portefeuille de projets à lancer dans la 2^{ème} phase à venir en fonction du zonage de zone (sécurisation, stabilisation, prévention).

Tableau 2 : Actions prioritaires phase 1

Actions prioritaires	Zone et d'intervention	priorités	État d'avancement
1. Action 1.1.1 : Appui aux acteurs de la sécurité (reconstructions de camps, de brigades, de postes, matériels, équipements)	Tous fuseaux, zones de priorité 1 : Sécurisation		Fiche -action à élaborer
2. Action 1.1.2 : Appui aux autorités locales administratives, judiciaires, religieuses et coutumières en matière de sécurité : bâtiments, matériels, formations, sensibilisation, sécurisation des infrastructures publiques et civiles et des manifestations civiles)	Tous fuseaux, zones de priorité 1 : Sécurisation		Fiche -action à élaborer
3. Action 2.1.2 : Actions de facilitation de la mobilité des populations : escorte, réhabilitation d'infrastructures avec l'accompagnement du Génie Militaire	Fuseau Centre, Zone de priorité 1 : Sécurisation		Fiche -action à élaborer
4. Action 4.1.2 : Appui à l'insertion socioéconomique et à l'autonomisation des jeunes, femmes et personnes vulnérables	Tous fuseaux, zones de priorité 2 et 3 (stabilisation, prévention)		Fiche projet disponible Négociation de financement avec CIVIPOL, USAID, États Unis
5. Action 4.1.3 : Appui institutionnel pour la structuration et l'efficacité des OSC (forum jeunes, plateformes des femmes) pour un meilleur impact de leurs actions en matière d'organisation et d'animation du dialogue social, du dialogue interreligieux et intercommunautaire pour la cohésion sociale et la paix.	Tous fuseaux, toutes zones : Sécurisation, stabilisation, prévention		Fiche -action à élaborer
6. Action 5.1.1 : Appui à la réalisation d'infrastructures d'offre d'énergie renouvelables aux acteurs économiques et aux ménages dans les zones frontalières.	Tous fuseaux, zones de priorité 1&2 (Sécurisation, stabilisation)		Fiche -action à élaborer
7. Action 5.1.2 : Projet d'Aménagement territorial intégré (PATI) dans le fuseau Centre	Fuseau Centre, zones de priorité 1 : Sécurisation		Déjà en cours de réalisation sur financement UEMOA et G5 Sahel
8. Action 5.2.1 : Appui aux infrastructures socioéconomiques, à la formation professionnelle, à la promotion d'emplois décents et au développement de nouvelles filières d'emplois pour les jeunes dans les zones transfrontalières concernées par les grandes infrastructures	Tous fuseaux, zones de priorité 2 et 3 (stabilisation, prévention)		Draft de fiche projet disponible Négociation de financement avec la BADEA
9. Action 6.1.1 : Développement d'activités Agro-sylvo-pastorales ;	Tous fuseaux, zones de priorité 2 et 3 (stabilisation, prévention)		Lettre de demande de financement BADEA
10. Action 6.2.3 : Renforcer les capacités de riposte sanitaire des pays membres du G5 Sahel et contribuer à l'atténuation des impacts socio-économiques de la pandémie COVID-19	Espace du G5 Sahel		Document de financement en cours de bouclage. Financement BAD
10 actions prioritaires			

3.1.2 Phase 2 : mise en œuvre du 2^{ème} package d'actions

La phase 2 porte sur le second package de projets permettant de répondre à la crise sur les zones d'intervention. Une concentration sera faite dans les zones classées en priorités 2 et 3 où les actions devront viser davantage la stabilisation, le développement et la prévention tout en tenant compte de la réconciliation, de la cohésion sociale et de la paix. Mais certaines actions seront encore lancées dans les zones prioritaires 1 car leur réalisation vient après la réalisation préalable de certaines actions lancées dans la phase 1. Il s'agit par exemple du redéploiement des services publics, du déminage. D'autres actions zones engagées sur l'ensemble des zones d'intervention selon les besoins comme les actions de concertation, de construction de poste de sécurité.

Le tableau suivant (Tableau 3 : Phase 2) présente l'ensemble des actions prioritaires de la phase 2 proposées comme base de travail avec les zones cibles. Ces projets seront engagés de façon progressive selon les niveaux de mobilisation des ressources.

Tableau 3 : Planification Phase 2

Actions phase 2	Zones prioritaires	État d'avancement
1. Action 2.1.1 : Appui aux opérations de Déminage dans les zones de fortes insécurités	Fuseau centre, zone priorité 1 : Sécurisation	Fiche -action à élaborer
2. Action 2.2.1 Construction et équipement de postes de sécurité et postes frontaliers de gestion de la circulation dans les zones frontalières sensibles	Tous fuseaux, toutes zones : Sécurisation, stabilisation, prévention	Fiche -action à élaborer
3. Action 3.1.1 : Appui au redéploiement des services publics dans les zones transfrontalières (justice, administration territoriale): construction de services et appui aux États pour leur occupation et Accompagnement pour le retour et la réinstallation des personnes déplacées	Tous fuseaux, zone priorité 1 : Sécurisation.	Fiche -action à élaborer
4. Action 3.1.2 : Réalisation de concertations et de plaidoyers sur la décentralisation : via l'A-APL	Tous fuseaux, toutes zones : Sécurisation, stabilisation, prévention	Fiche -action à élaborer
5. Action 3.1.3 : Renforcement de la légitimité et des capacités d'action des CT dans les zones prioritaires	Tous fuseaux, zones de priorité 2 et 3 (stabilisation, prévention)	Fiche -action à élaborer
6. Action 4.1.1 : Actions de dialogue social, de sensibilisation, communication et éducation pour la prévention de l'insécurité, la stabilisation, la cohésion sociale et la paix;	Tous fuseaux, zones de priorité 2 et 3 (stabilisation, prévention)	Fiche -action à élaborer
7. Action 5.3.1 : Appui aux projets d'infrastructures de transport de désenclavement et d'accessibilités aux zones frontalières (routes, pistes rurales, etc)	Tous fuseaux, zones de priorité 2 et 3 (stabilisation, prévention)	Fiche -action à élaborer
8. Action 6.1.2 : Appui aux CT pour la GRN et la sécurité alimentaire	Tous fuseaux, zones de priorité 1&2 (Sécurisation, stabilisation)	Fiche -action à élaborer
9. Action 6.2.1 : Renforcement des services de base dans les zones d'accueil au profit des personnes vulnérables et déplacées : infrastructures socioéconomiques, formation et insertion socioprofessionnelle	Fuseaux centre et Ouest, zones prioritaires 2&3 (Stabilisation, Prévention)	Fiche -action à élaborer
10. Action 6.2.2 : Renforcer la couverture en santé, en eau potable et assurer l'éducation (notamment suite la fermeture des écoles) dans les zones en crise	Fuseaux centre et Ouest, zones prioritaires 1&2 (Sécurité, Stabilisation)	Fiche -action à élaborer
10 actions prioritaires		

3.2 LA MAITRISE D'OUVRAGE ET LA GESTION DES PROJETS

La maîtrise d'ouvrage des projets sera définie au cas par cas selon les acteurs parties prenantes de chaque action prioritaire. De manière générale, le principe de base est : **le SE/G5 Sahel assure la maîtrise d'ouvrage générale des projets du plan d'urgence CAPI. En cas de besoins, il pourra s'appuyer sur une assistance à la maîtrise d'ouvrage.**

Les maîtres d'œuvre de chaque projet seront également déterminés au fur et à mesure. **Là également, le principe est de s'appuyer sur des acteurs locaux (collectivités territoriales, ONG, associations, ou opérateurs privés).**

Généralement pour chaque projet ou pour un ensemble d'actions prioritaires ayant le même canal de financement, un comité de pilotage de suivi sera mis en place. Ce comité de pilotage comprendra au moins le SE/G5 Sahel, les principaux financeurs, les maîtres d'œuvre et les coordinateurs points focaux du G5 Sahel des pays concernés.

Une unité de gestion du projet pourra éventuellement être mis en place. **Mais compte tenu de l'urgence et de l'impact rapide recherché, il est proposé de s'appuyer sur des opérateurs ou d'autres acteurs institutionnels déjà en place pour conduire les différentes actions avec l'appui éventuel d'assistance technique.**

3.3 LE BUDGET ET LES MODALITES DE FINANCEMENT

3.3.1 Estimation budgétaire du plan d'urgence et financement

Le budget global du plan d'action d'urgence du CAPI est estimé à 70,105 millions d'euros pour lequel environ 49 millions d'euros (48,670 millions d'€) sont recherchés et 21,435 millions déjà acquis (30% déjà acquis).

Les tableaux suivants présentent les estimations budgétaires du coût de réalisation des actions prioritaires ainsi que les financements par phase et par source.

Tableau 4 : Répartition du budget par effet et résultats directs

Effets recherchés	Résultats directs	Budget en milliers d'€	Total par effet	Part sur Budget total
Effet 1 : Renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans une approche holistique (intégrant la sécurité militaire et civile, la police, le renseignement, la chaîne pénale et l'administration territoriale)	R 1.1 : Les pays du G5 Sahel disposent de capacités d'intervention renforcées en matière de défense et de sécurité	6 500	6 500	9,27%
Effet 2 : Renforcement de la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens favorable à la mobilité et à l'intégration régionale	R.2.1 : Les attaques terroristes sont réduites sur les axes de circulation transfrontalière	3 300	8 300	11,84%
	R.2.2 : La protection des civils, la sécurité des populations et la libre circulation transfrontalière des personnes et des biens sont améliorées	5 000		
Effet 3 : Retour de l'État et des services régaliens dans les zones touchées par l'insécurité	R.3.1 : La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont renforcées	8 300	8 300	11,84%
Effet 4 : Amélioration de la cohésion sociale et baisse des inégalités spatiales et sociales	R.4.1 : La réconciliation, l'insertion socioéconomique des jeunes et le dialogue favorables à la cohésion sociale sont promus dans les zones transfrontalières	1 870	1 870	2,67%
Effet 5 : Amélioration du niveau d'accès à l'emploi, aux opportunités de création d'activités économiques et aux infrastructures économiques.	R.5.1 : L'offre d'infrastructures énergétiques, économiques, marchandes, sociales et les services de proximité sont accrus dans les zones d'intervention	3 600	17 600	25,11%
	R.5.2 : L'offre d'éducation et de formation des jeunes dans les domaines d'emplois liés aux grandes infrastructures du G5 Sahel est renforcée et diversifiée	7 000		
	R.5.3 : L'accessibilité aux campagnes, aux zones de productions et aux marchés dans les zones frontalières est facilitée	7 000		
Effet 6 : Capacités de résilience accrues des populations face aux vulnérabilités créées par l'insécurité, les changements climatiques et les crises sociales	R.6.1 : Les populations des zones vulnérables disposent de moyens d'existence accrus	6 000	27 535	39,28%
	R.6.2 : Les populations déplacées et en situation de fragilité dans les zones transfrontalières disposent de capacités de résilience accrues	21 535		
Total		70105	70105	100%

Tableau 5 : Estimation budgétaire des actions prioritaires

Actions prioritaires	Budget par action prioritaire en milliers d'€
1. Action 1.1.1 : Appui aux acteurs de la sécurité (reconstructions de camps, de brigades, de postes, matériels, équipements)	3 000
2. Action 1.1.2 : Appui aux autorités locales administratives, judiciaires, religieuses et coutumières en matière de sécurité : bâtiments, matériels, formations, sensibilisation, sécurisation des infrastructures publiques et civiles et des manifestations civiles)	3 500
3. Action 2.1.1 : Appui aux opérations de Déminage dans les zones de fortes insécurité	1 000
4. Action 2.1.2 : Actions de facilitation de la mobilité des populations : escorte, réhabilitation d'infrastructures avec l'accompagnement du Génie Militaire	2 300

Actions prioritaires		Budget par action prioritaire en milliers d'€
5.	Action 2.2.1 Construction et équipement de postes de sécurité et postes frontaliers de gestion de la circulation dans les zones frontalières sensibles	5 000
6.	Action 3.1.1 : Appui au redéploiement des services publics dans les zones transfrontalières (justice, administration territoriale): construction de services et appui aux États pour leur occupation et Accompagnement pour le retour et la réinstallation des personnes déplacées	2 800
7.	Action 3.1.2 : Réalisation de concertations et de plaidoyers sur la décentralisation : via l'A-APL	500
8.	Action 3.1.3 : Renforcement de la légitimité et des capacités d'action des CT dans les zones prioritaires	5 000
9.	Action 4.1.1 : Actions de dialogue social, de sensibilisation, communication et éducation pour la prévention de l'insécurité, la stabilisation, la cohésion sociale et la paix;	500
10.	Action 4.1.2 : Appui à l'insertion socioéconomique et à l'autonomisation des jeunes, femmes et personnes vulnérables	870
11.	Action 4.1.3 : Appui institutionnel pour la structuration et l'efficacité des OSC (forum jeunes, plateformes des femmes) pour un meilleur impact de leurs actions en matière d'organisation et d'animation du dialogue social, du dialogue interreligieux et intercommunautaire pour la cohésion sociale et la paix.	500
12.	Action 5.1.1 : Appui à la réalisation d'infrastructures d'offre d'énergie renouvelables aux acteurs économiques et aux ménages dans les zones frontalières : réduire la fracture énergétique dans les zones frontalières	2 000
13.	Action 5.1.2 : Projet d'Aménagement territorial intégré (PATI) dans le fuseau Centre	1 600
14.	Action 5.2.1 : Appui aux infrastructures socioéconomiques, à la formation professionnelle, à la promotion d'emplois décents et au développement de nouvelles filières d'emplois pour les jeunes dans les zones transfrontalières concernées par les grandes infrastructures	7 000
15.	Action 5.3.1 : Appui aux projets d'infrastructures de transport de désenclavement et d'accessibilités aux zones frontalières (routes, pistes rurales, etc)	7 000
16.	Action 6.1.1 : Développement d'activités Agro-sylvo-pastorales ;	3 000
17.	Action 6.1.2 : Appui aux CT pour la GRN et la sécurité alimentaire	3 000
18.	Action 6.2.1 : Renforcement des services de base dans les zones d'accueil au profit des personnes vulnérables et déplacées : infrastructures socioéconomiques, formation et insertion socioprofessionnelle	850
19.	Action 6.2.2 : Renforcer la couverture en santé, en eau potable et assurer l'éducation (notamment suite la fermeture des écoles) dans les zones en crise	850
20.	Action 6.2.3 : Renforcer les capacités de riposte sanitaire des pays membres du G5 Sahel et contribuer à l'atténuation des impacts socio-économiques de la pandémie COVID-19	19 835
Total : 20 Actions		70 105

Tableau 6 : Sources de financement

Phase		Phase 1		Phase 2		Total Actions prioritaires	
Financements	Sources	Montant en milliers d'€	Part en %	Montant en milliers d'€	Part en %	Montant en milliers d'€	Part en %
Financements acquis	UEMOA (PATI)	1524	3,50%	0	0,00%	1524	2,17%
	G5 Sahel (PATI)	76	0,17%	0	0,00%	76	0,11%
	BAD (Riposte COVID-19)	19835	45,49%	0	0,00%	19835	28,29%
Total Financement acquis		21 435	49,16%	0	0,00%	21435	30,58%
Financement à rechercher		22 170	50,84%	26 500	100,00%	48 670	69,42%
Budget total		43 605	100,00%	26 500	100,00%	70 105	100,00%

3.3.2 Modalités de financement et de gestion

Les financements du CAPI sont recherchés auprès des pays membres du G5 Sahel et des partenaires techniques et financiers du G5 Sahel.

Pour le financement, des facilités de financement et de décaissement seront développées au cas par cas par action prioritaire.

De manière générale, il est prévu :

- **Un financement direct des actions prioritaires par le SE/G5 Sahel sur des ressources mobilisées auprès de ses membres et de ses partenaires. Pour cela, il est proposé, la mise en place d'un fonds de financement du plan d'urgence intitulé « Fonds d'appui à la stabilisation du Sahel (FASS) »** au sein du SE/G5 Sahel. Ce fonds sera abondé par les contributions diverses mobilisées progressivement et est alloué aux projets selon les degrés de mobilisation, d'urgence et les possibilités de réalisation. L'objectif du fonds est de favoriser et mobiliser les cofinancements afin de garantir la réalisation des projets selon le plan d'action et aussi leur suivi régulier. L'administration du fonds et sa gestion par le SE/G5 Sahel permettront de garantir un bon suivi et de limiter les risques fiduciaires. Un manuel de gestion sera élaboré.
- **Des procédures flexibles de financement et de gestion** pour la mise en œuvre des projets qui priorisent le recours à des opérateurs locaux, le recours aux collectivités territoriales et à leurs organisations dans les zones cibles et des modalités d'appels d'offres allégées.
- **Un suivi régulier de la part du SE/G5 Sahel** : pour chaque action en cours, le SE/G5 Sahel fera un suivi régulier de la mise en œuvre des projets afin d'identifier là où il y a des difficultés et intervenir rapidement.

Le SE/G5 Sahel pourra explorer avec les partenaires toutes les modalités de financement adéquats et efficaces pour la mise en œuvre des actions.

3.4 LA STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

Afin de garantir une disponibilité des ressources pour le financement du plan d'action, une stratégie de mobilisation des ressources au niveau du G5 Sahel et de ses partenaires est mis en place. Cette stratégie s'appuie sur les éléments suivants :

3.4.1 L'analyse de l'environnement général des possibilités de financement des actions de sécurité-développement- Gouvernance dans le Sahel.

Les facteurs suivants sont à prendre en compte dans cette analyse :

- la rareté et les difficultés de disponibilité des ressources nationales ;
- la disponibilité des partenaires internationaux (au moins termes intentionnelles) à soutenir les actions du G5 Sahel ;
- la mobilisation de plusieurs partenaires et leur coordination via l'Alliance Sahel ;
- l'existence de plusieurs plateformes de plaidoyer et de mobilisation de ressources tels que l'initiative P3S, la Coalition pour le Sahel...
- la forte compétition des acteurs travaillant sur le sujet de sécurité-développement dans le Sahel sollicitant des ressources auprès des mêmes partenaires techniques et financiers ;
- la conjoncture internationale impactée gravement par la crise Sanitaire du COVID-19.

Cela conduit le SE/G5 Sahel à prioriser une modalité de mobilisation progressive par package d'actions à travers un premier package portant sur des projets réalisables dans un bref délai où les ressources peuvent être disponibles rapidement.

3.4.2 Identification des principaux partenaires potentiels susceptibles d'être mobilisés

La cartographie des partenaires pouvant financer rapidement le plan d'action met en avant les partenaires stratégiques du G5 Sahel à savoir :

- l'Union Européenne ;
- les membres de l'Alliance Sahel ;
- le groupe de coordination arabe ;
- les agences du Système des Nations Unies ;
- les Partenaires bilatéraux ;
- les Organisations régionales africaines ;
- les ONG et assimilées.

Ces acteurs sont identifiés comme partenaires potentiels susceptibles de contribuer au financement total du CAPI. **Le SE/G5 Sahel développera un échange étroit avec ces partenaires pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement du CAPI.**

3.4.3 Des objectifs périodiques de mobilisation de ressources définis

Le CAPI est mis en œuvre sur une durée de 2 ans. Pour cela, le SE/G5 Sahel se fixe des objectifs périodiques de mobilisation de ressources selon le tableau suivant :

Tableau 7 : Objectifs de mobilisation de ressources

Périodes	Total	Acquis (€)	A rechercher : Objectif de mobilisation	Deadlines de bouclage des financements
1^{ère} phase	43 605 000 €	21 435 000 (49,16%)	22 170 000 €	Décembre 2020 (de juin 2020 à décembre 2020)
2^{ème} phase	26 500 000 €	0	26 500 000 €	Juillet 2021 (de juin 2020 à juillet 2021)
Total	70 105 000	21 435 000	48 670 000	Juillet 2021

3.4.4 Les outils de mobilisation en lien avec le plan de communication du G5 Sahel

Pour la mobilisation des financements, le SE/G5 Sahel s'appuiera sur :

- **Les documents du CAPI et de son plan d'action d'urgence** : il s'agira de diffuser largement les documents du CAPI et de faire un plaidoyer pour le financement des actions prioritaires.
- **Les fiches projets** : il s'agit des fiches de présentation des projets qui serviront de base de négociation pour la formulation complète des documents de projets et des conventions de financements ;
- **l'organisation de rencontres d'information, de dialogue et de négociation autour du CAPI** : cela se fera de différentes manières à travers des missions, la participation aux rencontres importantes et de décision au niveau international où la mobilisation de ressources est possible et le plaidoyer pour ces actions partout où cela s'avère nécessaire.
- **la préparation et le montage des dossiers de financement** à négocier avec les partenaires.

3.5 LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le plan d'action d'urgence est élaboré pour une durée de 2 ans. Il convient de noter que certains projets sont déjà en cours.

Le tableau suivant donne la séquence des travaux et leur planification.

Tableau 8 : Calendrier de planification

Principales activités		Année 2020	An 2021	An 2022
Formulation, validation, négociation, mobilisation des ressources	Formulation des projets phase 1&2			
	Échanges et négociations, mobilisation des ressources phase 1 &2			
Lancement des projets par phase	Lancement des actions de la Phase 1			
	Lancement progressive des actions de la phase 2			
Suivi des projets	Suivi des indicateurs Phase 1			
	Suivi des indicateurs Phase 2			
Évaluations	Évaluations périodiques et finales			

4 LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL ET DE SUIVI

4.1 UN PROCESSUS PARTICIPATIF DE MISE EN ŒUVRE

La réalisation du plan d'action suit une organisation spécifiquement renforcée au niveau du SE/G5 Sahel.

La démarche de travail est participative pour la rédaction des documents de projet, la mobilisation des ressources et le suivi de la mise en œuvre des actions impliquant directement tous les experts sectoriels du SE/G5 Sahel, le Directeur de Cabinet du SE/G5 Sahel, la Responsable suivi évaluation et l'équipe de Secrétariat et de communication. Cette équipe est appuyée par un expert PIP et un Expert développement en mobilisation de ressources.

En outre ce processus inclue une étroite interaction avec les Comités nationaux de coordination du G5 Sahel dans les 5 pays afin de renforcer d'une part l'articulation et la cohérence avec les politiques nationales et d'autre part d'assurer un portage et un suivi régulier de la mise en œuvre.

4.2 UN SUIVI-EVALUATION REGULIER DANS UN BUT DE CAPITALISATION

La mise en œuvre du plan d'action est particulièrement suivie comme une source d'expérimentations permettant de capitaliser et de tirer leçon pour les grands projets du G5 Sahel

L'opérationnalisation du suivi se fera par les différents mécanismes de suivi mis en place pour chaque projet avec les acteurs maîtres d'ouvrages. Ces derniers sont chargés de faire remonter les informations sur le niveau de réalisation des indicateurs selon une périodicité à définir.

4.3 UNE COMMUNICATION ET UNE VISIBILITE ACCRUES POUR PLUS D'IMPACT.

L'information, la communication et la visibilité des actions du CAPI constituent un objectif majeur d'indicateur de réussite. L'implication et la mobilisation des partenaires ainsi que leur adhésion aux différentes activités sont aussi un élément primordial.

Pour cela, le SE/G5 Sahel adoptera une démarche ciblée d'information et de communication sur le CAPI permettant d'assurer une meilleure visibilité des actions par les populations cibles et les populations de l'espace du G5 Sahel de manière générale et une large mobilisation des partenaires.

Les éléments précis de cette démarche d'information et de communication sont définis par action prioritaire mais en cohérence la stratégie de communication du G5 Sahel.

5 LA MATRICE DE CADRE LOGIQUE

Tableau 9: Matrice de Cadre logique

Chaine des résultats	Indicateurs	MDV	Hypothèses
Indicateurs d'impact			
Impact <i>L'espace sahélien est réconcilié et engagé sur une trajectoire inclusive de sécurité collective et de développement où l'État est légitime dans son rôle et investit pour les populations locales</i>	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de sécurité dans l'espace du G5 Sahel Évolution du nombre de morts dus à l'insécurité 	Rapport d'évaluation d'impact Rapport sur le niveau de sécurité dans le monde Données ACLED	
Indicateurs d'effets			
Effets	Effet 1 : Renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans une approche holistique	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de sécurité général dans les zones d'intervention Nombre de personnes arrêtées et condamnées 	Rapport sur la sécurité Statistiques nationales des Ministères en charge de la sécurité
	Effet 2 : Renforcement de la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens, favorable à la mobilité et à l'intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'augmentation de la circulation routière transfrontalière dans les zones d'intervention. Accroissement du niveau de mobilité transfrontalière 	Estimation des taux des trafics sur les axes routiers Statistiques nationales des ministères des transports
	Effet 3 : Retour de l'État et des services régaliens dans les zones touchées par l'insécurité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services publics étatiques fonctionnels dans les zones d'intervention 	Rapports annuels des autorités administratives des zones d'intervention (Gouvernorat)
	Effet 4 : Amélioration de la cohésion sociale et baisse des inégalités spatiales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de confiance entre les différentes communautés et générations dans les zones d'intervention Taux de réinsertion économique Évolution du sentiment de discrimination, de stigmatisation et d'injustice sociale 	Rapport G5 Sahel : Données d'enquête et rapport de suivi-évaluation
	Effet 5 : Amélioration du niveau d'accès à l'emploi, aux opportunités de création d'activités économiques et aux infrastructures économiques	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accès à l'emploi Taux de création d'activités économiques Niveau d'accroissement des revenus des populations 	Statistiques nationales des pays du G5 Sahel (Ministère en charge de l'économie et de la jeunesse)
	Effet 6 : Capacités de résilience accrues des populations face aux vulnérabilités créées par l'insécurité, les changements climatiques et les crises sociales	<ul style="list-style-type: none"> Taux de population vulnérable ayant trouvé une situation sociale et économique confortable. 	Rapport d'enquête, de suivi-évaluation G5 Sahel
			<p><i>La situation institutionnelle et politique reste stable dans les cinq pays d'intervention. Les processus démocratiques se déroulent sans crises.</i></p> <p><i>La situation de la pandémie liée au COVID-19 est contrôlée</i></p>

Chaîne des résultats	Indicateurs	MDV	Hypothèses
Indicateurs de résultats directs			
Résultats directs (impacts rapides)	<i>R 1.1 : Les pays du G5 Sahel disposent de capacités d'intervention renforcées en matière de défense et de sécurité</i>	▪ Nombres d'unités de FDS dotées de matériels	Rapport de suivi – évaluation SE/G5 Sahel
	<i>R.2.1 : Les attaques terroristes sont réduites sur les axes de circulation transfrontalière</i>	▪ Évolution du nombre d'attaques terroristes sur les axes de circulation ▪ Nombre de faits d'insécurité routière constatées (attaques, accidents dus à des EI,...)	Statistiques nationales des pays du G5 Sahel
	<i>R.2.2 : La protection des civils, la sécurité des populations et la libre circulation transfrontalière des personnes et des biens sont améliorées</i>	▪ Évolution du nombre d'acteurs de sécurité aux frontières présents sur les axes et facilitant le contrôle de la mobilité ▪ Pourcentage de baisse de l'insécurité sur les axes transfrontaliers de circulation	Statistiques nationales des pays du G5 Sahel
	<i>R3.1 : La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont renforcées</i>	▪ Évolution du nombre d'interpellations de suspects effectués dans les zones transfrontalière ▪ Évolution du nombre d'actes de justices rendus ▪ Évolution du taux d'accès aux services administratifs et judiciaires dans les zones d'intervention (préfecture, police, mairie, tribunal, etc) ▪ Évolution du sentiment de confiance entre les populations et les représentants de l'État (Collectivités et autorités administratives)	Statistiques nationales des pays du G5 Sahel Rapport de suivi – évaluation SE/G5 Sahel
	<i>R 4.1 : La réconciliation, l'insertion socioéconomique des jeunes et le dialogue favorables à la cohésion sociale sont promus dans les zones transfrontalières</i>	▪ Nombre de communautés et de groupes sociaux ayant réalisé des actions de réconciliation et de dialogue social ▪ Pourcentage de personnes vulnérables ayant trouvé un emploi ou une activité économique.	Rapport de suivi – évaluation SE/G5 Sahel
	<i>R. 5.1 : L'offre d'infrastructures énergétiques, économiques, marchandes, sociales et les services de proximité sont accrus dans les zones d'intervention</i>	▪ Évolution de la qualité des services utilisant les sources d'énergie fournies ▪ Évolution du taux d'accès des populations des zones d'intervention aux infrastructures d'énergie, marchandes et socioéconomiques	Statistiques nationales des pays du G5 Sahel Rapport de suivi – évaluation SE/G5 Sahel
	<i>R5.2 : L'offre d'éducation et de formation des jeunes dans les domaines d'emplois liés aux grandes infrastructures du G5 Sahel est renforcée et diversifiée</i>	▪ Évolution du nombre de jeunes disposant de compétences pour accéder à un emploi dans les domaines des infrastructures ▪ Nombres de modules et parcours d'éducation-formation dispensés	Statistiques nationales des pays du G5 Sahel Rapport de suivi – évaluation SE/G5 Sahel
	<i>R 5.3 : L'accessibilité aux campagnes, aux zones de productions et aux marchés dans les zones frontalières est facilitée</i>	▪ Évolution des durées de trajet entre les principales localités des zones d'intervention	Statistiques nationales des pays du G5 Sahel
	<i>R 6. 1 : Les populations des zones vulnérables disposent de moyens d'existence accrus</i>	▪ Taux d'accroissement des revenus tirées des nouvelles activités économiques ▪ Évolution des productions agro sylvo-pastorales des zones d'intervention	Statistiques nationales des pays du G5 Sahel Rapport de suivi – évaluation SE/G5 Sahel
<i>R 6. 2 : Les populations déplacées et en situation de fragilité dans les zones transfrontalières disposent de capacités de résilience accrues</i>	▪ Pourcentage de personnes déplacées et /ou en situation de fragilité disposant de capacités permettant de trouver de nouvelles issues ▪ Nombre de personnes déplacées ou vulnérables ayant bénéficiant d'aide au retour et/ou de réinsertion	Rapport de suivi – évaluation SE/G5 Sahel	

La situation sécuritaire ne s'est pas fortement dégradée.

Les pays du G5 Sahel maintiennent leur engagement de lutte contre le terrorisme et soutiennent l'action du SE/G5 Sahel.

La capacité des pays du G5 Sahel à mobiliser des ressources internes reste insuffisante par rapport aux besoins pressants de développement des pays.

Les acteurs locaux des zones d'intervention adhèrent aux actions envisagées et participent activement.

	Chaine des résultats	Indicateurs	MDV	Hypothèses
	<i>Les ressources pour les actions prioritaires</i>			Inputs à mobiliser
Inputs, Ressources	<p>Pour l'effet 1 : Renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans une approche holistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Postes de sécurités construits et /ou réhabilités, équipements et moyens de mobilité disponibles pour les FDS - Outils, matériels, formations et moyens d'action à disposition des autorités locales 			
	<p>Pour l'effet 2 : Renforcement de la sécurité de la circulation transfrontalière des personnes et des biens, favorable à la mobilité et à l'intégration régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Routes déminées : réalisation d'opérations de déminage - Ressources humaines et matérielles d'escortes militaires, moyens de sécurisation des circulations - Postes de contrôle de police aux frontières construits, équipés, fonctionnels, équipements de gestion/contrôle des mobilités - migrations 			<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments - Ressources humaines - Moyens de circulations - Équipements de sécurité - Équipements de sécurité et de protection policière - Équipement de gestion des migrations - Formation - Ressources financières d'action - Frais de réunion, sensibilisation, mobilisation sociale - Équipements, matériels (capital) de démarrage d'activité économiques - Ressources humaines (formateurs) - Travaux de BTP (routes, aménagements...) - Équipements de fourniture d'énergie - Ressources humaines pour les services de base (santé, éducation) - Infrastructures d'offre de services de base - Coupons aliments, moyens de subsistance, - Équipements et moyens de riposte Covid19
	<p>Pour l'effet 3 : Retour de l'État et des services régaliens dans les zones touchées par l'insécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures des services de l'État sécurisées - Moyens sécurisés de mobilité - Équipements de travail - Ressources d'accompagnement - Actions de sensibilisation, réunions - Organisation de missions 			
	<p>Pour l'effet 4 : Amélioration de la cohésion sociale et baisse des inégalités spatiales et sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions, concertations, dialogues entre communautés organisées - Éducation-Formation - Matériels mis à disposition pour l'installation dans de nouvelles activités économiques et de réinsertion 			
	<p>Pour l'effet 5 : Amélioration du niveau d'accès à l'emploi, aux opportunités de création d'activités économiques et aux infrastructures économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures routières construites - Infrastructures d'énergie fournies - Infrastructures d'éducation et de santé fournies - Aménagements hydroagricoles et pastoraux réalisés - Formations effectuées 			
	<p>Pour l'effet 6 : Capacités de résilience accrues des populations face aux vulnérabilités créées par l'insécurité, les changements climatiques et les crises sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations, appuis institutionnels aux coopératives d'Activités agro sylvo pastorales - Aménagements agricoles effectués - Services de base fournis - Capital de production et moyens de subsistances fournies (paire de bœufs, coupons aliments...) - Infrastructures de santé construits et équipés et fonctionnels 			<ul style="list-style-type: none"> - Total Budget 70 105 000 €